

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2007, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Madame Pascale Beaulieu, conseillère substitut
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Michel Carrières, maire de la ville de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jacques Villemaire, maire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, remplacé par madame Pascale Beaulieu

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, chargé de projet en sécurité incendie de la M.R.C.
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C.
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07-09-205

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : demande de modification au Schéma d'Aménagement Révisé
4. Interventions de l'assistance
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 août 2007
6. Correspondance
7. Bordereau des comptes à payer

8. Règlements d'emprunt : avis d'opportunité
 - 8.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 07.09
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2007 du Comité consultatif agricole
10. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement
11. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 28 août 2007 du Comité des finances
12. Dépôt du procès-verbal de la séance du 28 août 2007 du Comité de sécurité incendie
13. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 13.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
 - Règlement numéro 1248-145-2007 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 1250-36-2007 modifiant le règlement de lotissement
 - 13.2 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlements de modification
 - Règlement numéro 732-07 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 733-07 modifiant le règlement de zonage
14. Travaux d'aménagement au sous-sol du siège social
15. Abri pour conteneur à déchets du siège social
16. Évaluation foncière : équilibrage du rôle triennal de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu
17. Cours d'eau : paiement de factures
18. Modification au R.C.I. agricole : avis de motion
19. Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie
 - 19.1 Avis des villes de Chambly et de Carignan
 - 19.2 Embauche de trois (3) moniteurs *Pompier 1*
20. Demandes d'appui
 - 20.1 Nature-Action : corridor forestier
 - 20.2 M.R.C. de Coaticook : révision des limites des zones agricoles
 - 20.3 Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire : fonds régional de Développement de la CRÉ Montérégie Est
21. Divers
22. Interventions de l'assistance
23. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE : DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

07-09-206 ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, par sa résolution numéro 07-117, a demandé à la M.R.C. de modifier son Schéma d'Aménagement Révisé de façon à permettre l'expansion d'une entreprise d'extraction sise sur la montagne de Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE cette demande de modification a été soumise pour analyse au Comité consultatif agricole et au Comité consultatif régional d'aménagement afin qu'ils formulent des recommandations au Conseil quant à l'opportunité de modifier le Schéma d'Aménagement Révisé tel que demandé par la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE, après avoir pris connaissance une première fois des recommandations défavorables des deux (2) comités, le Conseil a cru nécessaire de permettre aux représentants de la compagnie, projetant l'expansion du site d'extraction, de rencontrer les deux (2) comités pour présenter le projet et répondre aux questions;

ATTENDU QUE la demande a été présentée à nouveau aux deux (2) comités par les représentants de l'entreprise concernée;

ATTENDU QUE, suite à la deuxième présentation, les comités ont maintenu leurs recommandations défavorables;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des recommandations défavorables des comités, en ce qui concerne la demande de modification au Schéma d'Aménagement Révisé formulée par la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, et se dit en accord avec celles-ci

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne soit pas favorable et, de ce fait, ne procède pas à la modification au Schéma d'Aménagement Révisé, tel que demandé par la résolution numéro 07-117 de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Les gens de l'assistance félicitent les membres du Conseil de leur décision face à la demande de modification au Schéma d'Aménagement Révisé de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

POINT 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2007

07-09-207 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 août 2007 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. CORRESPONDANCE

- 07-835 27-07-07 Lettre de MONSIEUR GILLES BOIVIN, direction du bureau municipal et de la géomatique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant la base de données du rôle d'évaluation foncière géoréférencé de l'exercice financier 2006, sur format dvd.
- 07-836 27-07-07 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE DU MONT SAINT-HILAIRE, nous invitant à leur assemblée annuelle et nous informant des modalités de renouvellement de la carte de membre.
- 07-837 27-07-07 Avis de la COUR SUPÉRIEURE nous informant d'un jugement rendu dans la cause Caisse populaire de Beloeil et al. c. Daniel Boisvert et al.
- 07-838 27-07-07 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière adjointe, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros U-110-12, U-120-103, U-120-104 et U-140-8.
- 07-839 27-07-07 Lettre de MONSIEUR DANIEL VERMEERSCH, directeur général, ET DE MONSIEUR JACQUES RÉMY, président du conseil d'administration, LA CORPORATION AIDE ET INTÉGRATION JEUNESSE AU TRAVAIL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant leur rapport annuel 2006-2007.
- 07-840 30-07-07 Lettre de MADAME NANCY BILODEAU, greffière, M.R.C. DE COATICOOK, nous transmettant la résolution numéro CM2007-06-236 portant sur leur appui à notre demande de révision des montants consentis dans le cadre du programme P.A.D.
- 07-841 30-07-07 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, confirmant le rejet de l'appel de la ville de Carignan et de Pattison Québec Inc. dans la cause Pattison Québec Inc et ville de Carignan c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 07-842 01-08-07 Lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, directeur, LE GROUPE ÉVIMBEC, demandant de reporter la date du dépôt du rôle 2008-2009-2010 pour la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu.
- 07-843 02-08-07 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 732-07 et 733-07, pour avis de conformité.
- 07-844 02-08-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.81.07, 99.16.06.07 et 91.03.06.07, pour avis de conformité.
- 07-845 02-08-07 Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant les documents relatifs à notre adhésion à la nouvelle entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat.
- 07-846 02-08-07 Lettre de MADAME YOLAINE MORENCY, directrice du service des Affaires institutionnelles et à la clientèle, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, demandant de valider les informations concernant notre organisation via leur site internet.

- 07-847 06-08-07 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 130-07 portant sur une demande de permis concernant la reconstruction du pont de la rue Chabot enjambant la rivière des Hurons.
- 07-848 06-08-07 Lettre de MADAME JOSÉE LAPOINTE, coordonnatrice – formation 2007, ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, nous invitant à participer à une journée de formation portant sur les modifications apportées aux normes comptables pour la préparation du rapport financier.
- 07-849 06-08-07 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant les règlements numéros 176-07 et 177-07 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-850 07-08-07 Télécopie de MONSIEUR PIERRE BENOÎT, F. BERNARD EXPERTS-CONSEILS, portant sur une demande d'autorisation de travaux de stabilisation sur le ruisseau Voghel.
- 07-851 07-08-07 Télécopie de MADAME SOLANGE BEAUCHEMIN, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous informant de la nomination de monsieur Alain Lacas à titre de nouveau directeur du service de sécurité incendie.
- 07-852 07-08-07 Télécopie de MADAME JACINTHE HUDON, GROUPE GAUTHIER BIANCAMANO BOLDUC, transmettant la mise à jour de la liste des personnes inscrites au programme P.A.D.
- 07-853 08-08-07 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL BEAULIEU, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant une trousse d'information sur le développement durable de l'énergie éolienne.
- 07-854 08-08-07 Lettre de MONSIEUR PHILIPPE BARETTE, président du congrès, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant la brochure de la programmation de leur congrès 2007.
- 07-855 08-08-07 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant le règlement numéro 229-07 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-856 08-08-07 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant le règlement numéro 233-07 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-857 08-08-07 Lettre de MADAME EVELYNE D'AVIGNON, secrétaire-trésorière, C.I.T. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, demandant la fourniture de supports à vélos ainsi que des tables extérieures pour le personnel.
- 07-858 08-08-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE BENOÎT, F. BERNARD EXPERTS-CONSEILS, portant sur une demande d'autorisation de travaux dans une coulée du cours d'eau Voghel-Lusignan.
- 07-859 08-08-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE BENOÎT, F. BERNARD EXPERTS-CONSEILS, portant sur une demande d'autorisation de travaux de remblayage sur le cours d'eau ruisseau Voghel.
- 07-860 09-08-07 Lettre de MONSIEUR PATRICK AMANN, conseiller aux entreprises, CENTRE LOCAL D'EMPLOI DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant la première édition du Répertoire des entreprises 2006, sur format cédérom.

- 07-861 09-08-07 Télécopie de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous transmettant les documents concernant le dossier Caisse populaire Desjardins de Beloeil et al. c. Daniel Boisvert et al.
- 07-862 10-08-07 Courriel de MONSIEUR MICHEL JOBIN, direction des finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, transmettant copie de lettres faisant le suivi d'une demande d'appui de la M.R.C. de Matane portant sur les modifications à la comptabilité municipale.
- 07-863 13-08-07 Lettre de MONSIEUR ALEXANDRE LAMOUREUX, BPR, portant sur une demande d'autorisation pour des travaux de construction d'un ponceau traversant le ruisseau Bernard, situé dans la municipalité de McMasterville.
- 07-864 13-08-07 Lettre de MADAME GUYLAINE MARCOUX, attachée politique, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 07-06-162 appuyant la M.R.C. de Rouville dans sa demande de reconnaissance du rôle et des compétences des M.R.C. de la C.M.M.
- 07-865 13-08-07 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2007-330 portant sur une demande de permis pour la reconstruction d'un ponceau sur le ruisseau Bernard.
- 07-866 14-08-07 Lettre de MADAME JOSÉE BONENFANT, chef de la division du support au comité exécutif et au conseil municipal et avocate principale par intérim, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant le projet de règlement numéro CA-2007-56 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-867 14-08-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le règlement numéro 162-4 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-868 14-08-07 Télécopie de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant que toute résolution à être ajoutée à l'ordre du jour doit être transmise 15 jours avant l'assemblée générale des membres, du 27 au 29 septembre 2007.
- 07-869 15-08-07 Courriel de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous transmettant une invitation au Colloque international sur la gestion de l'eau douce, du 13 au 15 septembre 2007.
- 07-870 15-08-07 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant du suivi accordé à notre résolution d'appui à la M.R.C. de Minganie dans sa demande d'enlever l'obligation d'obtenir des autorisations pour transiger avec les instances fédérales.
- 07-871 15-08-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. VALLÉE DU RICHELIEU, nous transmettant la liste des états financiers au 30 juin 2007.
- 07-872 16-08-07 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS SIMARD, agent d'information, AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant un communiqué portant sur un largage aérien de vaccins contre la rage du raton laveur.

- 07-873 16-08-07 Courriel de MONSIEUR GUILLAUME BLAIN, service de la communication et du marketing, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant un communiqué portant sur l'adoption d'une politique de contrôle des risques liés à l'eau potable.
- 07-874 20-08-07 Lettre de MONSIEUR ROBERT F. WEEMAES, directeur général, VILLE DE REPENTIGNY, nous transmettant la résolution numéro CE 380-23-07-07 appuyant la résolution du caucus des municipalités de la Métropole concernant le rôle des M.R.C. au sein de la C.M.M.
- 07-875 20-08-07 Lettre de MONSIEUR DANIEL CHARLEBOIS, maire, VILLE DE BEAUHARNOIS, nous demandant un exemplaire de notre épinglette.
- 07-876 20-08-07 Lettre de MONSIEUR GILBERT TREMBLAY, développement des affaires, CARRIÈRE POUDRETTE INC., demandant de rencontrer le Comité consultatif régional d'aménagement et le Comité consultatif agricole, pour la présentation de leur projet.
- 07-877 21-08-07 Courriel de MADAME MÉLISSA LAROCHELLE, assistante à la gestion des milieux naturels, CONSERVATION DE LA NATURE, nous invitant à une rencontre sur la protection des rives, le 30 août 2007.
- 07-878 21-08-07 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-145-2007 et 1250-36-2007, pour avis de conformité.
- 07-879 22-08-07 Télécopie de MONSIEUR STÉPHANE SANSFAÇON, avocat, PRÉVOST FORTIN DAOUST, demandant une copie du certificat de conformité relatif au règlement de zonage numéro U-120 de la ville de Saint-Basile-le-Grand.
- 07-880 22-08-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 07-213 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-881 22-08-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 07-222 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-882 22-08-07 Lettre de MADAME LYNDA DAIGNEAULT, greffière adjointe, VILLE DE BEAUHARNOIS, nous transmettant la résolution numéro 2007-08-188 portant sur leur appui à la résolution du caucus des municipalités de la Métropole concernant le rôle des M.R.C. au sein de la C.M.M.
- 07-883 22-08-07 Courriel de MADAME LOUISE BABIN, direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous informant de travaux d'inspection sur un viaduc situé sur l'autoroute 35 à Carignan.
- 07-884 22-08-07 Courriel de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, transmettant une invitation à leur tournoi de golf annuel.

PUBLICATIONS – JUILLET - AOÛT 2007

Quorum	Vol. 32, no 4 Juin10 2007
Le Sablier	Vol. 3, no 1 Mai 2007
Habitation Québec	vol. 1, no 3 3 mai 2007
Développement social	Vol. 8, no 1 Juin 2007
Québec rural	Vol. 16, no 4 Juin 2007
Quorum	Vol. 32, no 5 Juillet-Août 2007
Bâti Vert	Vol. 11, no 3 Juillet 2007
Intersection	No 28 – mai 2007

POINT 7. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

07-09-208

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 07-08, du chèque 14075 au chèque 14132, pour un montant total de 99 339,35 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : AVIS D'OPPORTUNITÉ

8.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 07.09

07-09-209

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 07.09 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète l'exécution de travaux de réfection d'un pont existant;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 07.09 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, décrétant l'exécution de travaux de réfection d'un pont existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2007 du Comité consultatif agricole.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 11. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 28 AOÛT 2007 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 28 août 2007 du Comité des finances.

POINT 12. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AOÛT 2007 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 28 août 2007 du Comité de sécurité incendie.

POINT 13. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

13.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 1248-145-2007 modifiant le règlement de zonage

07-09-210

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-145-2007 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-145-2007, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-145-2007, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-08-090, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-145-2007 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-145-2007, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1250-36-2007 modifiant le règlement de lotissement

07-09-211

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-36-2007 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-36-2007, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-36-2007, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-08-091, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1250-36-2007 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-36-2007, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlements de modification

- Règlement numéro 732-07 modifiant le règlement de zonage

07-09-212

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 732-07 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 732-07, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 732-07, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-08-087, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 732-07, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-08-054, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 732-07 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

07-09-212
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 732-07, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 733-07 modifiant le règlement de zonage

07-09-213

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 733-07 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 733-07, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 733-07, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-08-088, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 733-07, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-08-055, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 733-07 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 733-07, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU SOUS-SOL DU SIÈGE SOCIAL

07-09-214

ATTENDU QUE le Conseil a déjà établi qu'il était nécessaire d'aménager une cafétéria pour les employés des quatre (4) organismes, au sous-sol du siège social;

ATTENDU QUE pour ce faire, le directeur général a invité huit (8) entreprises ou entrepreneurs à soumissionner pour les travaux requis;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ou entrepreneurs ont présenté des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse est celle de l'entreprise S.G.M. inc., de Saint-Jean-Baptiste, au montant total de 47 245,00 \$, taxes exclues

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

07-09-214
(suite)

ET RÉSOLU QUE le contrat de réalisation des travaux d'aménagement, tel que décrit au cahier des charges, intitulé : « Travaux d'aménagement de locaux au sous-sol du siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu » soit et est accordé à l'entreprise S.G.M. inc. pour un montant de 47 245,00 \$, taxes exclues, le tout réalisé en conformité aux exigences et au calendrier prévu au cahier des charges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. ABRI POUR CONTENEUR À DÉCHETS DU SIÈGE SOCIAL

07-09-215

ATTENDU QUE le Comité des finances de la M.R.C. recommande au Conseil de procéder à la construction d'un petit bâtiment pour abriter le conteneur à déchets actuellement visible dans le stationnement du siège social;

ATTENDU QUE les démarches complétées par le directeur général ont permis d'obtenir une soumission au montant de 6 270 \$, taxes exclues, de la part de la compagnie Cabanons Fontaine inc.;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à entériner la recommandation du Comité des finances et de fait, est aussi favorable à retenir la proposition faite par la compagnie Cabanons Fontaine inc.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le contrat de réalisation d'un petit bâtiment pour abriter le conteneur à déchets du siège social soit et est accordé à la compagnie Cabanons Fontaine inc., le tout tel que présenté dans sa soumission numéro S070602 en date du 14 août 2007, au montant de 6 270 \$, taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. ÉVALUATION FONCIÈRE : ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

07-09-216

ATTENDU QUE la M.R.C. est responsable de la confection des rôles d'évaluation foncière des municipalités relevant du Code municipal;

ATTENDU QU'un mandat global, à cet effet, a été confié à la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2007-01-12, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a indiqué qu'elle désirait procéder à l'équilibration de son rôle foncier triennal

ATTENDU QUE la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec a demandé de reporter la date du dépôt du rôle triennal de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu au 1^{er} novembre 2007

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU D'informer la Ministre des Affaires municipales et des Régions du report de la date pour l'équilibration du rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, tel que demandé par la firme Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. COURS D'EAU : PAIEMENT DE FACTURES

- Paiement de facture : Béton Laurier inc.

07-09-217

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 07-06-140 adoptée le 14 juin 2007, le Conseil mandatait Béton Laurier inc., conformément à son offre de service, afin que soient amorcées les démarches visant l'entretien de la branche 8 du ruisseau Cochon;

ATTENDU QUE les travaux réalisés par Béton Laurier inc. sont complétés conformément à l'appel d'offres

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro 9724 de Béton Laurier inc. au montant de 12 004,00 \$ plus taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100 % des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Paiement de facture : B.M.I. experts-conseil inc.

07-09-218

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 06-08-177 adoptée le 10 août 2006, le Conseil mandatait la firme B.M.I experts-conseils inc., conformément à son offre de service, afin que soient amorcées les démarches visant l'entretien du cours d'eau des Trente et de ses branches 1 et 2;

ATTENDU QU'une partie des travaux à être réalisés par BMI experts-conseils inc. est réalisée conformément à son appel d'offres

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro 7224 de B.M.I. experts-conseils inc. au montant de 7 417,58 \$ plus taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100 % des coûts attribuables à la ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. MODIFICATION AU R.C.I. AGRICOLE : AVIS DE MOTION

07-09-219

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JEAN-GUY LEGENDRE, À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AGRICOLE EN VUE D'Y ÉTABLIR DES MESURES DE CONTINGENTEMENT RELATIVES À L'IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉLEVAGE PORCIN DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DE LA M.R.C.

POINT 19. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

19.1 Avis des villes de Chambly et de Carignan

07-09-220

ATTENDU QUE la M.R.C. doit procéder à l'élaboration et à l'adoption d'un Schéma de couverture de risques incendie;

07-09-220
(suite)

ATTENDU QUE la M.R.C. a adopté une première version de son Schéma de couverture de risques incendie et l'a transmise au Ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE le Ministre, après avoir pris connaissance du contenu du Schéma de couverture de risques incendie a indiqué à la M.R.C. que ce dernier devait être corrigé avant d'être approuvé et être édicté sous forme de règlement par la M.R.C.;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit procéder aux correctifs nécessaires au Schéma de couverture de risques incendie afin de le rendre acceptable par le Ministre;

ATTENDU QUE parmi les éléments de contenu du Schéma de couverture de risques incendie, la M.R.C. doit inclure quels seront les moyens de mise en œuvre préconisés par chacune des municipalités de la M.R.C.;

ATTENDU QU'à cet effet, le personnel des services incendie des villes de Carignan et de Chambly a indiqué au chargé de projet de la M.R.C., que leur ville n'avait pas l'intention d'adhérer au Schéma de couverture de risques incendie et que, de ce fait, leur plan de mise en œuvre local ne serait pas transmis à la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que cette façon de faire de ces villes devrait être exprimée par voie de résolution des deux (2) conseils locaux concernés et non seulement par leur personnel, afin de permettre à la M.R.C. d'inclure ces volontés municipales au contenu du Schéma et ainsi permettre au Ministre de comprendre que toutes les démarches nécessaires ont été complétées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la ville de Carignan et à la ville de Chambly de bien vouloir transmettre à la M.R.C. leur plan de mise en œuvre local respectif découlant du contenu du Schéma de couverture de risques incendie, sinon de lui indiquer par voie de résolution leur intention de ne pas adhérer au Schéma de couverture de risques incendie de la M.R.C. et ce, au plus tard le 3 octobre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2 Embauche de trois (3) moniteurs *Pompier I*

07-09-221 ATTENDU QUE les municipalités locales ont convenu de confier à la M.R.C. la responsabilité d'assumer la logistique relative à la dispense des cours "Pompier 1";

ATTENDU QUE la M.R.C. doit conclure une entente avec les personnes dont les services sont retenus pour la dispense desdits cours;

ATTENDU QUE monsieur René Fontaine, moniteur du service de sécurité incendie de la ville de Sainte-Julie, a proposé ses services à la M.R.C à raison de 19,25 \$ l'heure;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Girard, moniteur du service de sécurité incendie de la ville de Sainte-Julie, a proposé ses services à la M.R.C à raison de 19,25 \$ l'heure;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Luc Jodoin, moniteur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, a proposé ses services à la M.R.C à raison de 19,25 \$ l'heure

07-09-221
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont mandatés par le Conseil pour procéder à la signature des ententes relatives à la dispense des cours pratiques de "Pompier 1" par messieurs René Fontaine, Jean-François Girard et Jean-Luc Jodoin à raison de 19,25 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. DEMANDES D'APPUI

20.1 Nature-Action : corridor forestier

07-09-222

ATTENDU QUE la Fondation du Mont Saint-Bruno et Nature-Action Québec sont promoteurs du projet de protection et de mise en valeur du Corridor forestier du mont Saint-Bruno depuis 2005;

ATTENDU QUE l'objectif de ce projet est de protéger et mettre en valeur les milieux naturels qui forment des liens écologiques de part et d'autre du mont Saint-Bruno;

ATTENDU QUE le projet de protection et de mise en valeur du Corridor forestier du mont Saint-Bruno intègre les communautés, l'économie et l'environnement;

ATTENDU QUE les sources de financement prévues proviennent majoritairement des gouvernements fédéral et provincial par l'entremise de ministères, sociétés ou organismes environnementaux;

ATTENDU QUE les activités en lien avec le projet s'inscrivent dans les grandes orientations de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, lesquelles prévoient notamment de protéger les milieux naturels pour améliorer la qualité de vie des résidants;

ATTENDU QUE les activités en lien avec le projet ne contreviennent pas aux règlements de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et qu'une partie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est visée par ledit projet;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est favorable à la réalisation de ce projet sur son territoire en autant qu'il soit réalisé avec la collaboration des propriétaires fonciers concernés

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la Fondation du Mont Saint-Bruno et Nature-Action Québec dans leurs démarches de financement pour le projet de protection et de mise en valeur du corridor forestier du mont Saint-Bruno – phase II dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2 M.R.C. de Coaticook : révision des limites des zones agricoles

07-09-223

ATTENDU QUE le cadastre du Québec représente une propriété sur un plan et l'identifie par un numéro de lot;

07-09-223
(suite)

ATTENDU QUE ce plan montre les mesures, la superficie, la forme et la position d'une propriété donnée par rapport aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE le cadastre est un registre de l'État composé de plusieurs plans et documents préparés par des arpenteurs-géomètres;

ATTENDU QUE le cadastre québécois fut établi entre 1866 et 1896;

ATTENDU QU'aujourd'hui, le Québec compte quelque 3 500 000 propriétés;

ATTENDU QUE l'on utilise le cadastre pour l'établissement de la taxe foncière, l'aménagement urbain, la gestion des réseaux de services publics, l'application de diverses lois liées au territoire, etc...;

ATTENDU QUE le registre, étant incomplet et comportant des inexactitudes, le gouvernement du Québec a décidé, en 1992, d'entreprendre des travaux de réforme cadastrale pour reconstituer une image fidèle du morcellement foncier du territoire et pour doter le Québec d'un nouveau cadastre complet, fiable, informatisé et constamment tenu à jour;

ATTENDU QUE le ministère a donc entrepris de faire un nouveau plan de cadastre où chacune des propriétés sera correctement représentée;

ATTENDU QUE les travaux sont confiés à des firmes d'arpenteurs-géomètres;

ATTENDU QU'au cours de cette réforme, 750 000 lots qui contiennent des inexactitudes seront corrigés et que 850 000 propriétés non identifiées au cadastre y seront intégrées;

ATTENDU QU'une fois rénové, le nouveau cadastre, selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, devrait être complet, fiable, informatisé et constamment à jour;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, en 1970, est intervenu pour assurer la protection du patrimoine agricole;

ATTENDU QUE l'un des moyens préconisés, afin de stopper l'expansion de l'urbanisation au détriment des terres agricoles, fut l'adoption de la Loi sur la protection du territoire agricole, laquelle entrant en vigueur avec un effet rétroactif au 9 novembre 1978;

ATTENDU QUE cette loi prévoit la délimitation de zones agricoles établies par décret du gouvernement et régit, dans ces zones, sous réserve d'usages dérogatoires antérieurs conférant des droits acquis, l'utilisation du sol à des fins autres que l'agriculture, le démembrement ou morcellement des propriétés, la coupe d'érables dans une érablière ou l'utilisation d'un tel boisé à des fins autres que la protection acéricole et, finalement, l'enlèvement de sol arable;

ATTENDU QUE les zones agricoles établies à la suite de négociations avec les instances municipales concernées couvrent aujourd'hui un territoire représentant une superficie totale de 63 394 km² réparti entre 1 166 municipalités, 95 municipalités régionales de comté (M.R.C.) et 3 communautés urbaines;

ATTENDU QUE suite à la rénovation cadastrale, le territoire zoné agricole n'a pas été ajusté à la nouvelle réalité;

ATTENDU QUE plusieurs incongruités sont découvertes lors de l'aliénation, demande de permis ou de nouveau certificat de localisation sur des immeubles de la région;

ATTENDU QUE les disparités rencontrées causent de nombreux inconvénients;

ATTENDU QUE les deux (2) outils doivent être au diapason

07-09-223
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Madame Pascale Beaulieu

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Coaticook dans ses démarches visant à demander à la Commission de protection du territoire agricole de revoir l'ensemble des zones agricoles et d'ajuster dans les meilleurs délais celles-ci et ce, en fonction du nouveau cadastre qui, selon les prétentions du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, devrait être complet, fiable, informatisé et constamment à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3 Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire : fonds régional de développement de la CRÉ Montérégie Est

07-09-224

ATTENDU QUE le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire projette la réalisation d'un plan directeur de conservation et de mise en valeur du corridor forestier situé entre le mont Saint-Hilaire et le lac Saint-Pierre;

ATTENDU QUE le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire a présenté le projet au Conseil de la M.R.C. qui s'en dit satisfait;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire pourrait bénéficier grandement d'une aide financière disponible au fonds régional de Développement de la CRÉ Montérégie Est

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches entreprises auprès du fonds régional de Développement de la CRÉ Montérégie Est en vue de réaliser un plan directeur de conservation et de mise en valeur du corridor forestier situé entre le mont Saint-Hilaire et le lac Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 22. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Carmen Giroux, représentante du Comité pour la qualité de vie et l'environnement de Saint-Jean-Baptiste, informe les membres du Conseil qu'une vaste étude a été entreprise relativement à l'herbe à poux jusqu'en 2010, selon un article paru dans le journal La Presse. À cet effet, elle demande si la M.R.C. est impliquée à celle-ci. Le directeur général lui explique les dernières démarches entreprises depuis la dernière séance.

Madame Nicole Geoffrion, présidente directrice-générale de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire, remercie les membres du Conseil pour leur conscience sociale dans le cadre du dossier de la carrière Poudrette inc. Elle exprime cependant ses doutes à l'effet que Carrière Poudrette accepte la décision de la M.R.C. et demande si des mécanismes ont été mis en place pour l'empêcher de faire une nouvelle demande.

POINT 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

07-09-225

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 15.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet